



SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE BESANÇON ET DE FRANCHE-COMTE

*Déclarée conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901
Reconnue d'utilité publique par décret du 5 juillet 1968*

Siège social et correspondance :
Hôtel de Ville
Place du 8 septembre
25000 Besançon

Ouvert de 14h à 18h
du lundi au vendredi
sauf mercredi
☎ 03.81.81.17.99
C.C.P. 347.67 D Dijon
www.spa-besancon.fr

Contrat de Parrainage

Nos amis les chiens et les chats

Au refuge, des chiens et chats sont en attente d'adoption depuis de trop longues années. Ils n'ont pas eu la chance d'être choisis et vieillissent à nos côtés, heureux de vivre, considérant le refuge comme leur maison. Ils connaissent les animaliers qui les soignent et leur font la fête chaque matin, chacun à leur façon. Ils repèrent très vite les bénévoles et les visiteurs qui viennent régulièrement au refuge, quémandant une friandise ou une caresse. Ce sont nos chouchous. Il y en a dans tous les refuges SPA.

Vous pouvez parrainer l'un d'eux, chien ou chat, en participant à ses soins (nourriture, médicaments, vaccins), en lui rendant visite, tout en restant conscient que la mission de la SPA est de trouver à chaque animal une nouvelle famille d'accueil. Vous pouvez d'ailleurs, participer à cette mission en cherchant à faire adopter votre filleul.

Devenir parrain, c'est pour celui qui aime les animaux sans pouvoir forcément en adopter un ou plusieurs, le moyen de se sentir responsable d'une vie et d'assurer un soutien effectif et régulier à la SPA qui l'héberge.

Une participation à hauteur de 15 euros par mois, par virement ou tout autre moyen de paiement est la bienvenue. Cette somme peut être modulée selon vos moyens.

Vous avez choisi de parrainer un de nos chouchous. Nous vous remercions sincèrement pour votre engagement. Merci de nous confirmer votre acceptation en retournant le document joint ou en remplissant le formulaire en ligne.

La Présidente,

F.DODANE